

Naissance de Chausseurs et Podologues associés

À l'occasion des 36e Entretiens de Podologie les 21 et 22 octobre à Paris, la Fédération des Détaillants en Chaussures de France (FDCF) et la Fédération Nationale des Podologues, respectivement représentées par Jean-Pierre Fabre, président de la FDCF, et Serge Coimbra, vice-président de la fédération des podologues (représentant Louis Olié, président de la fédération des podologues, absent ce jour-là) ont officiellement signé les statuts de l'association d'utilité publique baptisée "Chausseurs et Podologues associés" visant à promouvoir des chaussures de qualité et contribuer à une meilleure coopération entre podologues et chausseurs afin d'assurer une meilleure qualité de service dans la pratique de leurs métiers. « Cette démarche innovante et action pédagogique grand public a nécessité deux ans de travail entre nos deux fédérations dont le rapprochement a pour dénominateur commun le pied et plus globalement le bien-être des consommateurs », a souligné Jean-Pierre Fabre. « Les podologues ont besoin des chausseurs pour parfaire leur action thérapeutique. Cette association représente un progrès indéniable pour nos professions qui reconnaissent

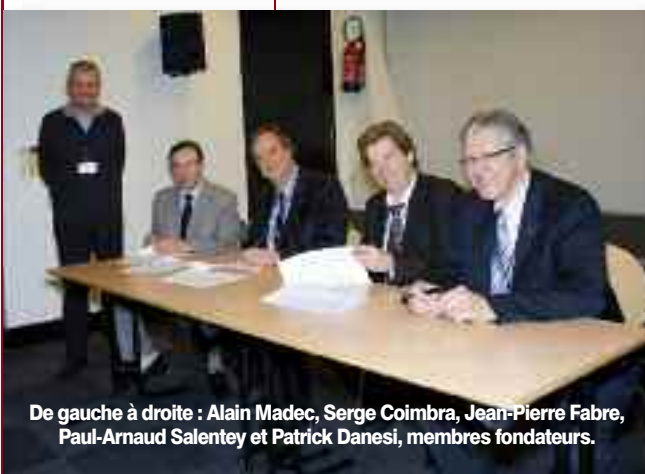
Les conditions

- 1 - Les détaillants devront proposer une offre chaussant incluant une offre à minima des modèles sélectionnés, à savoir un modèle garçon - un modèle fille tous fabricants confondus de la pointure 28 au 40 inclus.
- 2 - Les détaillants et leur personnel devront suivre une formation d'une journée par l'organisme de formation référencé par l'association "Chausseurs et Podologues associés".
- 3 - Les détaillants devront s'engager à suivre la méthode de chaussage dispensé par le formateur référent.
- 4 - Dans chaque point de vente, un professionnel de la vente référent sera présent.
- 5 - Une formation complémentaire sera obligatoire tous les cinq ans.
- 6 - Le chausseur qui ne suivra pas les conditions indiquées ci-dessus sera rayé de la liste des chausseurs référencés par l'association "Chausseurs et Podologues associés".

l'intérêt d'un travail commun pour, au final, le bien-être des patients et leur accompagnement via la pédagogie », a complété Serge Coimbra. Alain Madec,



à l'initiative du rapprochement des deux fédérations, a présenté l'association et ses objectifs. Un label "Qualité Chaussant" sera délivré par une commission ad hoc et selon un cahier des charges énumérant les caractéristiques de fabrication d'une chaussure conforme aux normes de chaussant établies par les deux fédérations -soit uniquement des modèles pouvant intégrer une orthèse qui assure le maintien, le chaussant et la protection du pied-. Appliqué dans un premier temps aux chaussures enfants, à compter des collections automne-hiver 2012-13, ce label permettra aux fabricants de mettre en avant et de communiquer sur leurs modèles retenus, reconnaissance de leur savoir-faire auprès du public, et aux podologues, à partir



De gauche à droite : Alain Madec, Serge Coimbra, Jean-Pierre Fabre, Paul-Arnaud Salentey et Patrick Danesi, membres fondateurs.

d'une liste établie par cette association, d'orienter leurs patients vers des modèles adaptés pour l'accueil d'une orthèse plantaire. Quant aux détaillants spécialisés dans la vente de chaussures pour enfants, ils pourront mettre en avant en boutique ces produits sélectionnés et aisément

identifiables grâce au label, et faire valoir leur compétence. Le label apparaîtra sous la forme d'une pastille autocollante représentant le logo de l'association, apposé sur les boîtes et dans les chaussures accréditées. Une vitrophanie sera remise aux détaillants sélectionnés sur laquelle figureront les logos de l'association "Chausseurs et Podologues Associés" et celui du label "Qualité chaussant". Une plaquette pédagogique sur les conseils de bon chaussage, enrichie d'une liste des modèles agréés et d'une liste des chausseurs sélectionnés, sera mise à disposition du public dans les salles d'attente des podologues et les magasins de chaussures, « le fabricant s'engageant à diffuser ces modèles dans les points de vente spécialisés où le conseil est garanti ». Un travail de formation visant à améliorer la qualité de service est par ailleurs proposé aux détaillants. « Ce rassemblement des deux fédérations est bénéfique car la chaussure est complémentaire de l'orthèse et permet un rapprochement dans la pratique de ces deux métiers, réunis pour travailler main dans la main en faveur de critères de qualité aux bénéfices des consommateurs », souligne Alain Madec, consultant formateur, à l'initiative d'une affichette sur l'orthèse plantaire dans la chaussure des enfants (publié notamment dans Chausser Magazine n°183, Juin-Juillet 2009).

Pour plus d'informations sur ce projet, contactez Alain Madec au 06 23 65 53 84 ou par mail : contact@alainmadec.com